



Campus Provence Verte
125 Chemin du Prugnon - D 560 L
83470 SAINT MAXIMIN LA SAINTE BAUME
Tél : 04.94.86.52.93
Email : st-maximin@cneap.fr



TARIFS CONDITIONS FINANCIERES 2025 / 2026

A l'attention des parents d'élèves,

Les prélèvements débuteront au mois de **SEPTEMBRE** sur une période de 10 ou 12 mensualités, au choix, jusqu'au mois de **JUIN** ou **AOUT** inclus.

Deux prélèvements forfaitaires du montant du tarif de l'externat seront effectués au mois de septembre et d'octobre en attente des bourses.

Veillez trouver ci-dessous les dates de prélèvements prévues :

15 septembre	10 février
10 octobre	10 mars
10 novembre	10 avril
10 décembre	10 mai
10 janvier	10 juin

Possibilité de choisir un prélèvement sur 12 mois, dont voici les dates supplémentaires :

10 juillet	10 août
-------------------	----------------

Pour une facturation divisée en deux responsables payeurs, veuillez cocher sur le mandat

Le choix du nombre de mensualités de prélèvements sera à cocher après saisie du mandat de prélèvement

- ⇒ Un seul changement de régime sera accepté en cours d'année, en date du 1^{er} février.
Les demandes doivent être transmises début janvier (soit 1 mois avant) par mail adressé au secrétariat, à l'adresse suivante : accueil.st-maximin@cneap.fr.
- ⇒ Seules les absences dépassant 16 jours consécutifs et justifiées par un certificat médical ouvrent droit à une remise (50% pension ou ½ pension).
- ⇒ Une réduction sur la participation famille est accordée pour le 2^{ème} enfant inscrit.

Pour toute demande, veuillez contacter directement par mail Madame DADDI VERQUERA, comptable, à l'adresse suivante : marjorie.daddi-verquera@cneap.fr – Tél. : 07 63 05 12 31

TARIFS EN FONCTION DU REGIME ET DE LA CLASSE

- Les forfaits annuels indiqués dans les tableaux ci-dessous tiennent compte des semaines de présence effective des élèves par classe ; les périodes de stage et de vacances étant déjà décomptées.
- Le repas du vendredi n'est pas obligatoire mais ne peut être décompté du forfait.

Votre enfant est en classe de 4^{ème} ou 3^{ème}

RÉGIMES	INTERNAT	DEMI-PENSION	EXTERNAT
TARIFS ANNUELS comprenant 50 € de forfait inflation	3987 €	2182 €	1216 €
<input checked="" type="checkbox"/> Pour les mois de <u>septembre et d'octobre</u> , il y aura un prélèvement forfaitaire d'un montant de 121€, tout régime confondu (en attente de la bourse).			

Votre enfant est en classe de 2^{nde} GT / 1^{ère} ou Terminale Générale / S.T.A .V :

RÉGIMES	INTERNAT	DEMI-PENSION	EXTERNAT
TARIFS ANNUELS comprenant 50 € de forfait inflation	3 967€	2 160€	1 194 €
<input checked="" type="checkbox"/> Pour les mois de <u>septembre et d'octobre</u> , il y aura un prélèvement forfaitaire d'un montant de 119 €, tout régime confondu (en attente de la bourse).			

Votre enfant est en classe de 2^{nde}, 1^{ère} ou Terminale SAPAT / PA-CGEA PE / PV-CGE VV

RÉGIMES	INTERNAT	DEMI-PENSION	EXTERNAT
TARIFS ANNUELS comprenant 50 € de forfait inflation	3 783€	2 049 €	1 150 €
<input checked="" type="checkbox"/> Pour les mois de <u>septembre et d'octobre</u> , il y aura un prélèvement forfaitaire d'un montant de 115 €, tout régime confondu (en attente de la bourse).			

Le Forfait Inflation est conjoncturel et calculé en fonction de l'augmentation des énergies (gaz, électricité..) pour aider l'établissement à faire face à l'augmentation des charges fixes et maintenir de bonnes conditions d'enseignement.